

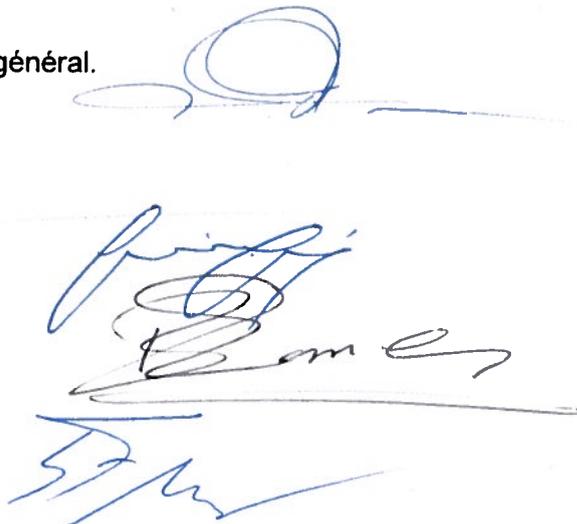
Au sens de l'art. 72 du RGC, le PSLT présente la motion suivante :

**Le Conseil communal est chargé de présenter sous six mois au Conseil général l'inventaire des motions, interpellations et questions déposées lors de la dernière législature et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un rapport final -ou d'une réponse finale- au Conseil général.**

Motivation :

Elle sera fournie oralement au plenum du Conseil général.

Jean-Paul Ros  
Sylvie Fassbinder  
Belki Bajrami  
Bruno Gomes  
Eric Flury



Handwritten signatures in blue ink, including a large circular mark at the top, a signature that appears to be 'Gomes', and another signature below it.